

## 2 FORUM



**COURRIER  
DES LECTEURS**

## GLAND

## Quand la vérité dérange

Tant lors du débat télévisé du 17 janvier que dans un courrier des lecteurs du 20 janvier, des élus politiques, à court d'arguments propres, suggèrent que notre comité mentirait à la population au sujet de l'aspect contraignant du plan directeur. Si un plan directeur oblige bien les autorités, il ne détermine, par définition, que les lignes directrices, l'orientation générale de planification et d'organisation du territoire cantonal (art. 6 al. LAT).

Ainsi, le plan directeur cantonal des rives du lac n'impose ni l'emplacement précis du chemin continu, ni un délai pour sa réalisation. A Gland, il prévoit même deux variantes, l'une à réaliser plus rapidement que l'autre et qui est justement celle suivie par la Municipalité dans un premier temps. Pourquoi les référendaires oublient-ils systématiquement de parler de cette variante? Comme ils n'ont pas eu le courage de lancer une initiative similaire à celle de la Tour-de-Peilz, nous ne voterons absolument pas sur le principe d'un cheminement au bord de toute la rive glandoise le 5 février. Ils n'ont pourtant cessé de faire croire le contraire. Est-ce donc dans tout cela qu'il faut voir leur «vérité»? La Vérité, c'est la conformité d'un récit avec des faits objectifs.

Notre comité énonce ces faits et produit les documents permettant de les vérifier sur son site Internet. Il n'y a qu'une seule vérité. Elle semble déranger certains, on comprend bien pourquoi...

Gilles Davoine  
vice-président du Comité pour la vérité sur les rives glandoises  
(Gland)

## TRIBUNAL

## Analyse d'un jugement

Le Tribunal cantonal confirme aux autorités la base légale pour ouvrir les rives au public. Plus d'excuses!

Le jugement du TC du 17 janvier 2012 – 19 jours avant la votation à Gland – rejette le recours de La Tourangelle et confirme ainsi la décision du Canton, d'augmenter la longueur de la servitude pour le passage public à toute la longueur du rivage. Ce jugement permet d'ouvrir à Gland 24 sur 30 propriétés grevées d'une servitude.

Il déboute la famille Labouchère (membres du Comité

pour la vérité sur les rives glandoises). Ce comité, ainsi que la Municipalité et le Canton, connaissent à présent l'unique vérité.

Le tribunal confirme par exemple l'importance:

a) de l'égalité de traitement des propriétaires riverains: «... Cela présuppose cependant, de la part de l'autorité... la volonté d'appliquer correctement à l'avenir les dispositions légales en question»;

b) de la loi sur le Marchepied: «Il doit être laissé, le long de la rive des 6 lacs principaux vaudois, et sur une largeur de 2 mètres, un espace libre de toute construction ou autre obstacle...» (sans aucune expropriation ni compensation financière);

c) de différentes lois fédérales et cantonales qui précisent l'exigence suivant du législateur: «de tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci», «que les chemins de randonnée pédestre desservent notamment les zones propices à la détente... (rives, etc.)» et «d'améliorer les possibilités d'accès pour la population locale et les touristes et d'assurer, dans la mesure du possible, un cheminement continu sur l'ensemble des rives des lacs vaudois directement au bord du lac». Ce sont les mots du tribunal, pas de l'association Rives publiques!

Glandois-e-s, si vous voulez vous promener dans un proche avenir au bord du lac, votez impérativement «Non» au PPA de La Crique. La loi est de notre côté.

Victor von Wartburg  
président de Rives publiques  
(Mies)

## RÉFÉRENDUM

## Le fond de la question

Vous avez été plus de 1700 signataires à croire que le succès remporté par le référendum au titre fallacieux «Halte à la confiscation des rives glandoises» déboucherait sur une votation le 5 février 2012: pour ou contre un accès en famille aux rives glandoises gratuit et offert par la commune de Gland.

En ouvrant l'enveloppe de votation, vous avez été surpris de l'énoncé de la réelle question: «Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 23 juin 2011 qui a accepté le préavis municipal n° 99/2006-2011 relatif au plan partiel d'affectation « La Crique » et son règlement?» Vous ne comprenez ni le tenant, ni l'aboutissant. C'est simplement que le fond de la question concerne un plan partiel d'affectation et non un accès au lac comme le prétendent les référendaires qui ont pris en otage ce préavis par rancune...

Soutenez la décision des conseillers communaux: votez «Oui» le 5 février.

Manfred Schumacher  
conseiller communal  
(Gland)

## PPA LA CRIQUE

## Une opportunité à saisir

Les courriers des référendaires prêtent à la Municipalité de Gland des intentions qu'elle n'a pas. La Municipalité ne souhaite rien d'autre que de réaliser un cheminement public où le prévoit le plan directeur des rives du lac. Soumis à votation populaire le 5 février prochain, le PPA La Crique ne change rien quant à cet objectif. Cependant, pragmatique et connaissant la difficulté des procédures, la Municipalité ajoute une option supplémentaire pour un cheminement, dans un premier temps, derrière les propriétés. Cette option laisse entière celle du bord du lac, sachant cependant que cette dernière comporte de nombreux obstacles et nécessitera certainement beaucoup de temps pour obtenir les servitudes nécessaires. Si les citoyens disent «Oui» le 5 février, la Municipalité pourra manœuvrer conjointement sur ces deux options; refuser le PPA n'accélèrera pas le développement des procédures. Si c'est le «Non» qui l'emporte, les Glandois pourraient devoir poursuivre leur promenade le long de la route Suisse de longues années encore en se privant d'une solution provisoire en traversée de forêt.

Gérald Cretegny  
syndic  
(Gland)

## RIVES DU LAC

## Privilegier l'intérêt public

Le «Comité pour la vérité sur les rives glandoises» a produit un tout-ménage que j'ai découvert lundi dernier.

A la lecture de la composition de ce comité, il est permis de se poser quelques questions quant à l'intérêt qui anime ce comité ou pour le moins certain-e-s de ses membres.

En effet, M. et Mme Labouchère sont en fait propriétaires de «La Tourangelle». Cette propriété ne fait certes pas partie du PPA La Crique. Mais, selon les affirmations de la Municipalité (et les plans qu'elle publie), ce serait en traversant cette dernière que le cheminement annoncé devrait rejoindre le littoral puis longer celui-ci sur l'ensemble de La Tourangelle, après avoir évité les rives devant les deux grandes propriétés voisines.

Comment expliquer dès lors que ces mêmes propriétaires sont engagés, depuis bientôt deux ans devant les tribunaux, contre la Municipalité et le Canton qui demande l'inscription d'un complément de servitude de passage sur cette parcelle?

Comment peut-on, d'une part, tout faire pour empêcher à tout prix un quelconque passage sur «leurs terres», et d'autre part défendre un préavis municipal dont l'argument principal est que le cheminement serait plus rapidement réalisé...

Peut-être simplement parce qu'ils comptent sur le même argument qu'ils essayent d'utiliser contre la commune et le Canton: «une différence de traitement inadmissible».

En effet, la solution municipale évite le cheminement prévu directement par le Plan directeur des rives du lac sur les deux parcelles voisines de La Tourangelle, entre cette dernière et La Crique...

Ne vous laissez donc pas bernier: privilégiez l'intérêt public en votant clairement «Non» le 5 février.

Pierre-Alain Junod  
(Gland)

## BORD DU LAC

## Entre raison et réalisme

Pourquoi Gland n'a pas beaucoup de terrain au bord du lac? Ce sont nos ancêtres qui ont «raté le coche» pour garder un chemin public le long du bord du lac. Pendant longtemps, personne ne se préoccupait du bas du village, alors ces parcelles se sont vendues avec l'accès au lac. Maintenant, il s'agit dans un premier temps, de réaliser un chemin déjà existant entre le chemin de la Falaise et la promenade du Golf, en évitant la route Suisse.

Cette solution est rapidement réalisable et c'est la première pièce d'un puzzle.

Par la suite, il s'agira de bien négocier chaque étape. Faisons confiance en notre Municipalité et en nos autorités, car ils tiennent compte de l'intérêt public.

En votant «Oui» le 5 février, c'est dire «Oui» à un commencement!

Jeannette Weber  
conseillère communale  
(Gland)

## SERVITUDE

## Pour faciliter l'accès au lac

Légaliser un PPA permet à un propriétaire de bénéficier d'avantages. C'est le cas pour celui de La Crique: le nouveau PPA voté par le Conseil communal en juin dernier lui offre de construire deux bâtiments de 1000 m<sup>2</sup> au sol et de 15 m de hauteur.

Légaliser un PPA donne l'opportunité aux autorités de négocier avec le propriétaire une servitude utile à la population. Notamment un passage qui soit la porte d'entrée pour l'accès aux rives du lac.

Or, la Municipalité s'est contentée d'entériner une servitude déjà acquise en 1984 lors du premier PPA, soit un cheminement au nord qui débouche sur une route goudronnée ouverte à la circulation et sans aucune vue sur le lac.

Alors que les propriétés au bord du lac sont presque toutes grevées de servitudes qui autoriseraient un passage public à pied si telle était la volonté de la Municipalité.

Les autorités, tous partis con-

fondus, ont prêté serment pour être à l'écoute des attentes des concitoyens et pour respecter et faire appliquer la loi.

Or, une loi existe depuis 1926. Elle a été précisée en 1957, puis confirmée dans la loi fédérale



AUDREY PIGUET

de 1979 qui mentionne «qu'il convient de tenir libres les bords des lacs et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci».

Enfin, le Plan directeur des rives du lac, entré en vigueur en 2000, prévoit en priorité le cheminement directement au bord du lac et «lie toutes les autorités avec un effet obligatoire pour celles-ci».

Pourtant cette loi est toujours bafouée. Surtout à Gland!

Pour toutes ces raisons, la population glandoise est invitée à voter «Non» le 5 février.

Patrick Uebelhart  
président du Comité référendaire  
(Gland)

André Francis Cattin  
conseiller communal  
(Nyon)

## BANQUE

## Un surprenant conte de janvier

La place financière suisse dérange nombre de pays plus puissants et elle est la cible permanente d'attaques perfides et dévastatrices.

Des attaques concrètes ont touché nos banques suisses, mais cela étant insuffisant pour les protagonistes, il fallait se faire la tête.

Objectif prioritaire la Banque nationale suisse (BNS) exemple de gestion financière, sachant analyser rapidement chaque développement financier d'importance et adapter sa stratégie afin de préserver l'économie suisse. La Banque nationale suisse avait recruté le meilleur d'entre tous à sa direction, il fallait donc l'éliminer. Le scénario d'une opération d'intox n'est pas à écarter. L'affaire commence dans les services de contrôle financier des Etats-Unis d'Amérique qui suit de près chaque opération du directeur général de la BNS.

Toute opération et/ou de son épouse est analysée, encore fallait-il trouver la personne en mesure de la divulguer. Un cheval de Troie est trouvé, qui récoltant l'information, devait encore la communiquer à une personne capable de la diffuser, bénéficiant d'un aura suffisant pour en assurer la crédibilité.

C'est tout trouver, un tribun zurichois fera l'affaire, ceci d'autant plus que le responsable supérieure du directeur de la BNS se nomme Widmer-Schlumpf, conseillère fédérale et qu'il a encore en travers de la gorge les péripéties des élections fédérales. La Présidente de la Confédéra-

tion Madame Calmy-Rey Informée de l'opération conflictuelle en matière d'initié a commandé un audit par une société qui révisait en même temps la BNS. Conflit d'intérêt flagrant.

Le rapport relate que la transaction concernée ne pouvait être considérée comme une opération d'initié condamnée par la loi car l'opération avait été ordonnée par l'épouse américaine du directeur général de la banque.

L'opération litigieuse portait sur un bénéfice de quelques dizaines de milliers de francs, une broutille par rapport à son revenu annuel de près d'un million de francs. Il est vrai plus on en a, plus on en veut. Tomber pour ces quelques dollars de plus, quel gâchis.

Le directeur a donné sa démission de son propre chef, et la Suisse perd une personne remarquable à la tête de son principal institut financier la BNS.

A qui profite le crime? A tous les Etats soucieux de nuire à la réputation et à la place financière suisse.

Ils sont forts, très forts, nos adversaires, ils arrivent même à utiliser le meilleur défenseur de nos traditions pour arriver à leur fin. Réalité ou fiction à vous de décider.

## NYON

## Requérants: ils avaient promis

Nous apprenons par la presse, que le centre (abri PC) pour nos chers requérants et dealers, ne sera point fermé comme promis, le 31 janvier prochain.

Soit. Toute excuse est paraît-il bonne à prendre. Toutefois, c'est se moquer des habitants des hauts de la ville en particulier et des Nyonnais en général, quand nos autorités, entre autre Madame Ruey, municipale, et Monsieur Leuba, conseiller d'Etat, affirmaient lors des nombreux débats soulevés par la présence de ces gens, qu'ils auraient disparu de l'horizon nyonnais fin janvier 2012, promis juré, dernier délai.

Il est utile de rappeler à nos autorités, que s'ils veulent un tant soit peu, être crédibles, ils doivent assumer leurs affirmations. En ce qui concerne les requérants, que ceux qui les laissent entrer à leur guise et qui sont chargés de les accueillir, prennent leur responsabilité. Ce n'est pas à nous d'assurer et de corriger la misère du monde. Nous ne sommes pas un pays au passé colonialiste, que ceux qui l'ont été, assument.

Maurice Campicchio  
(Nyon)

## LIGNE ÉDITORIALE

A Gland, le référendum sur la création d'un sentier à proximité du lac ayant lieu le dimanche 5 février, les derniers courriers de lecteurs concernant ce sujet seront publiés dans notre édition du vendredi 27 janvier.

## INFO

Pour nous contacter par courrier: route de Saint-Cergue 293, CP 1256, 1260 Nyon. Par mail: info@lacote.ch. Par fax: 022 994 41 42.